

Image not found or type unknown



Comment fait-on pour changer des fenêtres en copropriété?

Par **LexLuthor**, le **23/05/2022** à **15:06**

Bonjour,

Je suis membre d'une nouvelle copropriété et nous aimerions faire changer les fenêtres de notre immeuble. Nous avons fait quelques recherches sur internet mais aucun des sites que nous avons visité ne semble dire la même chose. Le site qui nous semble être le plus sérieux est celui-ci: <https://www.adomia-paris-idf.fr/produits/changement-de-fenetres-en-copropriete/>. Pouvez-vous s'il vous plaît nous confirmer que la démarche à suivre décrite sur site est la bonne?

Par **youris**, le **23/05/2022** à **15:55**

bonjour,

qui est nous ?

s'agit'il d'un remplacement de fenêtres à la demande d'un copropriétaire ou d'une décision de l'ensemble des fenêtres de votre copropriété ?

les fenêtres des logements sont des parties privatives, leurs remplacements doivent être à la charge du copropriétaire du lot privatif.

par contre, vous avez une obligation de respecter l'harmonie de l'immeuble, vous ne pouvez donc pas faire ce que vous voulez, il faut une résolution votée par votre A.G. et éventuellement une autorisation préalable de votre mairie.

voir ce lien : [remplacer-ses-fenetres-en-copropriete-marche-a-suivre.html](#)

salutations

Par **Visiteur**, le **23/05/2022** à **16:19**

Bonjour,

N'oubliez pas les formalités d'urbanisme, et encore plus si votre immeuble est en secteur BDF.

Normalement vous ne devriez pas espérer changer autrement qu'à l'identique (même couleur, dimension, matériau) sinon l'harmonie de l'immeuble ne serait plus respectée.